PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 12 mai 2020

Déconfinement - Point de situation - Lutte contre les violences faites aux femmes dans le Var

Durant la période de confinement, les associations spécialisées, professionnalisées (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) se sont réorganisées dans le cadre du télétravail. Afin de continuer à repérer et prendre en charge les filles et les femmes victimes de violences du département, plusieurs actions ont été mises en place par les services spécialisés de l'État. A compter du 11 mai, ces associations vont peu à peu reprendre leurs actions dans le cadre d'un accueil en présentiel progressif. Toutefois, certains dispositifs conjoncturels demeurent nécessaires afin d'assurer une fluidité de l'information, la prise en charge des filles et des femmes dont les victimes de violences.

Dans le cadre du confinement couvrant la période du 17 mars au 11 mai 2020, plusieurs dispositifs ont été mis en place dans le département :

- **couvrant uniquement cette période, trois points d'accueils éphémères d'écoute pour les femmes victimes de violences conjugales** en partenariat avec les sociétés CEETRUS – Hypermarché Auchan et association l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var (AAVIV) à la Seyne-sur-Mer (6 avril 2020) ; Union des syndicats des copropriétés du CC Grand Var, l'Hypermarché CARREFOUR GRAND VAR et le Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles (14 avril 2020) ; l'Hypermarché CARREFOUR Puget-sur-Agens et l'AAVIV (23 avril 2020). Plusieurs institutions (CAF, Conseil départemental, EPCI, etc.), les services de police et de gendarmerie ont participé à la diffusion de l'information, plusieurs communes varoises se sont activement mobilisées, notamment celles concernées par ces actions comme La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, de Puget-sur-Argens pour faire connaître ces dispositifs éphémères.

- **toujours d'actualité durant toute la période de crise sanitaire** : **un dispositif d'alerte a été mis en place avec une information diffusée à toutes les pharmacies du Var** (comprenant

un mode opératoire pour saisine des forces de police et de gendarmerie, une synthèse de l'organisation des associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et une infographie présentant les 5 numéros utiles).

Par ailleurs, grâce à la mobilisation de crédits spécifiques attribués par la Secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, d'autres mesures en faveur des femmes victimes de violences, notamment, dans le cadre la création de 1000 places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences annoncées suite au Grenelle contre les violences conjugales, ont vu le jour :

- 25 places supplémentaires d'hébergement - logement temporaire pour les femmes victimes de violences conjugales dans le Var. Le SIAO/115, dans le cadre de sa mission départementale d'intérêt général de régulation et d'observation sociale en matière d'hébergement – logement est en charge de l'orientation des publics. Ces places seront gérées, selon les territoires, par différentes associations : 10 places sur l'Est varois (association Itinova/SIAO 115), 5 places sur Draguignan (AVAF) et 10 places sur Hyères (association En Chemin).

- **400 nuitées d'hôtel dédiées pour les femmes victimes de violences conjugales sur la période de crise sanitaire qui seront gérées par le SIAO/115 afin de couvrir les besoins sur tout le territoire 24h/24h :** ces places permettent de couvrir les frais d'hébergement soit dans le cadre de trois appartements mis à disposition par des particuliers dans le contexte du confinement, soit dans le cadre de partenariats avec des hôtels, sur toute la période, répartis sur tout le territoire.

- afin de soutenir les associations et assurer la continuité des suivis des situations, **des financements ont été accordés dans le cadre du soutien et de l'adaptation des associations spécialisées sur les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes** pour les associations, en télétravail, en ayant fait la demande. Ainsi, le Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles, l'association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var, l'association LE CAP, l'association Varoise pour le Respect de l'Enfance, le Planning familial varois ont bénéficié de subventions exceptionnelle afin de favoriser, notamment, l'achat de matériels informatiques et favoriser la mise en place de la téléconsultation pour recréer des liens de proximité avec le public concerné.

- prochainement, afin de faciliter la reprise d'activité en présentiel et l'accueil des filles et des femmes, **des masques seront distribués aux associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la prévention de la récidive.**

- afin de faciliter **la promotion du 17, 3919, 114 et de la brigade numérique de la gendarmerie régionale PACA** (accessible 24h/24h sur le compte Twitter et Facebook), depuis le 8 mai, un spot a été diffusé sur radio France Bleu Provence et sur tout le réseau autoroute Vinci Escota (Société des Autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes).

Pour plus de renseignements, contactez la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité : chantal.molines@var.gouv.fr

Victime ou témoin de violences au sein du couple ou de violences conjugales, appelez :
- pour une urgence, police secours, 24h/24h : **17**.
Si vous ne pouvez pas appeler, envoyez un SMS au **114**, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours.
- pour une mise à l'abri, 24h/24h : **115**
- pour une écoute et réorientation, du lundi au samedi de 9h00 à 19h00 : **3919**
- pour un signalement en ligne aux forces de l'ordre : www.arretonslesviolences.gouv.fr
- pour contacter la brigade numérique de la gendarmerie nationale 24h/24h en scannant le QR code suivant :

- pour un rendez-vous juridique ou psychologique, contactez l'**association d'aide aux victimes d'infractions du Var** de 9h à 17h, au 06 83 12 88 63 ou sur contact@aaviv.fr

Post-confinement – Période de crise sanitaire

Informations relatives aux associations luttant contre les violences faites aux femmes dans le Var

Association d'Aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV) – mission départementale : Une permanence téléphonique est assurée au standard de l'association au 06 83 12 88 63 de 9h00 à 17h00. Le service est aussi joignable à l'adresse suivante: contact@aaviv.fr

Association Familiale Laïque Transition (AFL Transition) : accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple situé à Toulon assure des permanences téléphoniques au 04 94 92 74 21. Les équipes sont en télétravail et à votre écoute toute la semaine. Deux intervenantes sociales de gendarmerie (Brignoles et Gassin) sont joignables respectivement, toute la semaine de 9h00 à 17h00, au 06 21 22 09 30 et 06 19 13 60 85.

Association ALC – Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle dispositif AIDA (mission départementale): l'accompagnatrice reste en télétravail tout en assurant le suivi des situations sur le terrain. En semaine = 06 12 97 02 66.

Association varoise pour le respect de l'enfance (AVRE): lieux d'accueil d'écoute et d'orientation (Toulon, La Garde, La Crau, Hyères, Brignoles) pour les femmes victimes de violences suivies par l'association (écoute psychologique). L'équipe de psychologues cliniciennes assurent la continuité des actions. Permanence téléphonique au 06 15 79 15 39.

Centre d'informations des droits des femmes et des familles du Var (CIDFF)- mission départementale. L'équipe de juristes est en télétravail et assure la continuité des actions par voix dématérialisée. Pour toutes vos démarches et formalités auprès de nous, nous vous demandons de privilégier le téléphone : 04 94 65 82 84. Une intervenante sociale de gendarmerie (Dracénie) est joignable en semaine au 04 94 65 82 84 et au 07 85 56 74 60.

Association « Femmes d'aujourd'hui » : lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les filles et les femmes victimes de violences (Grand Toulon). Permanences téléphoniques. Médiatrice de 9h00 à 12h30 accueil sur rdv au 04 94 22 17 82. Et de 13h30 à 17h00 au 06 98 12 68 58. Une intervenante sociale de commissariat (Toulon) est joignable, en semaine, au 06 99 38 02 87.

Association « Le Cap » : harcèlement sexuel et moral, au travail et pour toutes formes de violences l'association assure des permanences téléphoniques toute la semaine du lundi au vendredi au 04 83 43 17 11. Et en téléconsultation sur Skype à : contact@association-le-cap.fr

Association Planning familial varois – mission départementale : Vie affective et sexuelle, contraception, avortements. Une permanence téléphonique est assurée par une conseillère conjugale et familiale au 04 22 145 425 en semaine de 9h00 à 17h00 avec une téléconsultation possible avec un médecin et prise en charge au Centre de planification de l'association à Toulon. Un numéro d'appel : 0800 08 11 11.